

TABLE RONDE

La question libanaise : vers des élections libres et transparentes ?

Mercredi 17 mai 2005

Ecole Spéciale d'Architecture, Paris

18h00 – 20h00

Intervenants :

M. Sélim EL-SAYEGH, Directeur du CADMOS

(Centre d'Analyse des Différends et leurs Modes de Solution)

M. Antoine KHEIR, membre du Conseil Constitutionnel libanais

Mme Nada SERRA-ABOUZEID, Avocate au Barreau de Paris et Porte-Parole de
l'Association *Lebanese-Abroad*

M. Jamil SHALAK, *Avocat*

Dans le cadre de son séminaire permanent sur le Liban, le Centre d'Analyse des Différends et leurs Modes de Solutions (le CADMOS) de l'Université Paris XI, a organisé une deuxième table ronde sur le thème de : « la question libanaise : vers des élections libres et transparentes ? ».

Celle-ci, qui s'est tenue mercredi 17 mai 2005 à Paris, a fait l'objet de nombreux échanges entre spécialistes de tous bords sur la question libanaise et qui ont tenté de répondre aux multiples inquiétudes relatives au système électoral actuel.

La loi électorale de 2000 : « théorie du complot » ou compromis ?

« Le Liban est un régime de compromis déguisé par une constitution » déclare Antoine Kheir, membre du Conseil Constitutionnel libanais. En effet, la loi électorale de 2000 est un fait accompli. Mais si elle semble laisser beaucoup de marge aux contestations, elle ne doit pas servir de prétexte pour ternir l'image de la démocratie au Liban. En revanche, il faudrait la comprendre comme étant une incitation à se mobiliser et à remédier aux réminiscences de l'époque Ottomane où l'on se prosternait devant le chef... La loi de 1996 a été jugée par le Conseil Constitutionnel comme allant à l'encontre des accords de Taëf. Quant à la loi de 2000, explique Antoine Kheir, celle-ci a été établie car elle préconisait l'assurance de l'égalité des représentations. Cependant, le problème est que le gouvernement en place instaure la loi électorale qui lui est la plus favorable. Or aucune des deux n'est réellement appropriée, et la plus juste serait la proportionnelle mais elle se définit comme un émiettement de la crise gouvernementale et politique et conduit à un gouvernement de coalition découlant sur une crise politique, constate le membre du Conseil constitutionnel.

Au regard de l'adoption de la loi de 2000, si certains évoquent une « théorie du complot », Kheir de rétorquer qu'il s'agit avant tout d'un problème de « timing » : « le parlement était convoqué pour étudier la loi mais la séance était programmée pour une séance de politique générale. On fait nous perdre beaucoup de temps alors que le mandat de la Chambre se termine le 30 mai ». La périodicité des élections est en effet,

un principe constitutionnel dans un régime démocratique. Or, au Liban, il faut un renouvellement du Parlement pour avoir une loi adéquate. Ainsi, la loi 2000 met en exergue un problème international : celui de la mise en place d'un pouvoir musulman modéré. Antoine Kheir ajoute qu'elle a été faite pour écarter Rafic Hariri et Walid Joumblatt. Aujourd'hui, elle les sert et de surcroît, nous avons des observateurs internationaux. « En définitif, les choses sont faussées mais l'essentiel aujourd'hui est qu'il faut que la nouvelle Chambre fasse tout son possible pour changer la loi électorale ». Et surtout, que le peuple libanais dépasse les clivages confessionnels dans son propre Etat. Le Liban est condamné au compromis.

Plus que des élections, il faut arriver à développer une nouvelle élite.

« La résolution 1559 a contribué à lancer une dynamique internationale mais elle reste insuffisante. Il faut un consensus libanais et l'émergence d'une nouvelle citoyenneté, en prenant garde au communautarisme. Il ne faut pas instrumentaliser l'histoire, ni la loi électorale de 2000. Il faudrait une émergence d'une élite politique qui maintienne la mobilisation populaire. Le mouvement de la rue doit durer et continuer à fédérer. La démocratie est un processus, et pas seulement des élections successives », explique Sélim El-Sayegh, Directeur du CADMOS..

Antoine Kheir, quant à lui, a rappelé que « le régime libanais est un pacte communautaire auquel on a introduit une Constitution ». A quand la prise de conscience politique de la population jeune ? « Il faut du temps car il faut dépasser l'allégeance de la communauté pour une allégeance nationale, ajoute t'il. Il y a une certaine prise de conscience mais malheureusement la tentation du pouvoir fait que certains jeunes laissent tomber leur idéologie. Il faut essayer de dépasser ces clivages. Il faut trouver un vrai encadrement politique qui traduise ce sentiment, en confortant l'intérêt national plutôt que l'allégeance des intérêts particuliers ».

De même, ce n'est pas la loi qui empêche l'émergence d'une nouvelle génération mais c'est le système tout entier qui doit changer. L'émergence des jeunes ne peut voir le jour car il n'y a pas de partis politiques bien structurés. La jeunesse doit prendre de ses mains sa propre destinée.

A quand le droit de vote de la diaspora libanaise ?

Expatriée depuis plus de 20 ans, Porte-parole de l'Association *Lebanese-Abroad*, Nada Serra-Abouzeid revendique l'exercice effectif des membres de la diaspora libanaise de leur droit fondamental, naturel et légitime, celui de participer à la vie politique du Liban. Ce droit, qui est reconnu et garanti par la Constitution libanaise aussi bien à travers les articles 7 et 21, n'est toujours pas d'actualité, contrairement à de nombreux autres pays (la France, l'Algérie, l'Égypte, l'Irak, l'Italie, la Suisse, etc.) qui ont tous pris le soin d'organiser le droit de vote de leurs citoyens à l'étranger, soit par le vote par procuration, soit par le vote direct aux Ambassades et Consulats.

« Le Liban a donc le triste privilège de faire partie de cette poignée de « grande démocratie » telle que la Mauritanie, le Maroc, ou la Turquie, qui persiste aujourd'hui à ignorer et à confisquer ce droit à ses citoyens vivant à l'étranger », s'insurge Nada Abouzeid. « Nous devons nous garder de toutes les fausses solutions qui sèment la discorde, exacerbent les clivages et une nouvelle division entre Libanais. Les membres de la diaspora doivent avoir un statut de citoyen à part entière ». Quels en sont les obstacles ? Pourquoi tant de blocages ? La complexité du système électoral libanais, le détachement, l'ignorance, la distance, autant d'arguments irrecevables, pour l'avocate au Barreau de Paris. Et de poursuivre : « par notre exil nous développons une certaine névrose qui nous entraîne à nous surinformer sur la question. Le bouleversement de l'équilibre confessionnel, argument tout autant irrecevable. En effet, la loi électorale est là pour assurer une représentation de toutes les communautés confessionnelles du pays. Le Liban est le seul Etat qui change les règles du jeu avant les élections » !

Enfin, un bouleversement au Liban est impératif, notamment en ce qui concerne le droit de vote des libanais à l'étranger. « La question Libanaise n'est pas seulement nationale », ajoute Jamil Shalak, Avocat et membre de la diaspora libanaise à Paris. En effet, « le droit électoral est un problème commun à de nombreux pays arabes, sauf que chez nous, cela semble poser beaucoup de problèmes ». La solution repose, une fois de plus, sur la jeunesse libanaise qui se trouve hors du Liban. Plus encore, « il y a un souci de sécurité commun à tous les libanais de n'importe quelle confession et de n'importe quelle orientation politique. C'est pourquoi, il faut faire pression sur le futur Parlement afin qu'il prenne en compte le soulèvement populaire et cesse d'ignorer les intentions des électeurs »

Alors que, depuis près de deux mois, le CADMOS est à l'initiative de nombreuses rencontres scientifiques sur le thème de la question libanaise, cette seconde table ronde a démontré une fois de plus que le besoin de s'exprimer de la part des libanais de l'étranger est plus que présent au regard d'une actualité bouillonnante.

De ce fait, la prochaine table ronde portera sur la place du Liban dans le monde international et la révision des accords internationaux.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet du CADMOS :
www.diplomarc.org